

20041773505

Le 6 septembre 2018

Les Conceptions HEADWAYMEDIA Inc.
Andrew McMahon
295 rue Marino
Québec (Québec)
G1C 7P2

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1173942120
Numéro de référence de la demande : 020200060765451

Nom de l'entreprise : Les Conceptions HEADWAYMEDIA Inc.

Objet : Envoi des statuts et du certificat de constitution

Vous trouverez ci-joints les statuts et le certificat de constitution que nous avons déposés au registre des entreprises le 6 septembre 2018 pour la société par actions Les Conceptions HEADWAYMEDIA Inc. . Cette dernière a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions et immatriculée sous le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 1173942120. Ce numéro lui servira d'identifiant et devra être mentionné lors de toute communication avec nous. La déclaration initiale produite conformément à la Loi sur la publicité légale des entreprises a aussi été déposée au registre sous ce NEQ.

Notez que vous devez produire chaque année, durant la période déterminée par règlement, une déclaration de mise à jour annuelle. De plus, s'il survient un changement concernant la société, vous devez mettre à jour les renseignements déclarés au registre en produisant, dans les 30 jours suivant la date de ce changement, une déclaration de mise à jour courante ou annuelle, selon le cas.

Vous pouvez utiliser nos services en ligne à l'aide d'un des deux codes d'authentification suivants : clicSÉQR express ou clicSÉQR - Entreprises. Ces codes vous permettent, à partir de la page d'accueil de notre site Internet, au www.registreentreprises.gouv.qc.ca, d'accéder à Mon bureau, où vous pouvez produire des déclarations en ligne, effectuer des paiements, suivre le traitement de vos demandes et recevoir les messages que nous envoyons à l'entreprise. Un code d'accès clicSÉQR express lui sera automatiquement attribué et vous sera expédié par la poste dans un délai de 15 jours ouvrables. Si vous souhaitez obtenir un code d'utilisateur clicSÉQR - Entreprises, vous devez inscrire l'entreprise à ce service. Pour plus d'information, vous pouvez consulter la page suivante : www.clicseqr.entreprises.gouv.qc.ca.

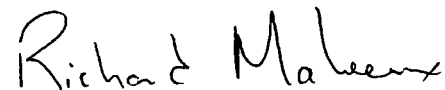
Par ailleurs, vous devez vérifier la légalité et l'exactitude du contenu du certificat que nous vous transmettons de même que les renseignements publiés au registre en consultant notre site Internet.

... VERSO

Si vous constatez des erreurs ou si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec notre service à la clientèle au 418 644-0075 si vous êtes de la région de Québec, au 1 800 644-0075 (sans frais) si vous habitez ailleurs au Québec ou au 1 418 644-0075 si vous habitez à l'extérieur du Québec. Si vous êtes un intermédiaire autorisé par le Registraire des entreprises à transmettre électroniquement des documents pour le compte d'un tiers, nous vous invitons à communiquer avec nous en utilisant les coordonnées que vous trouverez dans la docuthèque de notre site Internet.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre apport visant à maintenir la qualité de l'information présentée au registre des entreprises.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink that reads "Richard Maheux". The signature is written in a cursive style with a large initial 'R'.

Richard Maheux

p. j. Documents

Demande 020200060765451

NEQ Visé: 1173942120

Annotations au dossier en date du 2018-09-06

Date	Utilisateur	Annotation	Section du formulaire	Source

Date	Annotation	Détail
2018-09-06 12:48:13	NEQ attribué à l'entreprise:	1173942120

Demande 020200060765451

NEQ Visé: 1173942120

Motif de refus de noms

Date	Utilisateur	Annotation	Nom

Certificat de constitution

Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-31.1)

J'atteste que la société par actions

Les Conceptions HEADWAYMEDIA Inc.

a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions le 06 septembre 2018.

Déposé au registre le 6 septembre 2018 sous le
numéro d'entreprise du Québec 1173942120.

Yves Lapierre
Registraire des entreprises



Statuts de constitution

Loi sur les sociétés par actions, RLRQ, chapitre S-31.1

1 Nom de la société par actions

Les Conceptions HEADWAYMEDIA Inc.

Version(s) du nom de la société dans une autre langue que le français, s'il y a lieu

2 Capital-actions

Capital Action Annexe A

3 Restrictions sur le transfert des titres ou des actions, s'il y a lieu

Restrictions Transferts d'actions LSAQ

4 Nombre d'administrateurs

Nombre fixe

ou

Nombre minimal 1

Nombre maximal 11

5 Limites imposées aux activités, s'il y a lieu

6 Autres dispositions, s'il y a lieu

Autre Clauses

7 Date et heure à attribuer au certificat, s'il y a lieu

Date Heure

8 Fondateurs

Nom de famille et prénom du fondateur **ou** nom de la personne morale agissant à ce titre

McMahon, Andrew

Adresse complète

295 rue Marino Québec (Québec) G1C7P2 Canada

Loi constitutive (titre et référence exacte) de la personne morale agissant à titre de fondateur

Nom de la personne autorisée par la personne morale

Signature électronique de

Andrew McMahon

Réservé à l'administration

Numéro de référence de la demande : 020200060765451

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1173942120

Désignation numérique :

Déclaration relative au nom

Nom de la société par actions : Les Conceptions HEADWAYMEDIA Inc.

Je, soussigné(e), Andrew McMahon, déclare que des moyens raisonnables ont été pris afin de s'assurer que le nom choisi est conforme à la loi, et que je suis la personne autorisée à signer la présente déclaration.

Signature électronique de Andrew McMahon

CATEGORIES D' ACTIONS QUE LA SOCIETE EST AUTORISEE A EMETTRE

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A, restrictions et conditions qui suivent :

1. ACTIONS DE CATÉGORIE A, ORDINAIRES

- a) Les détenteurs d'actions ordinaires de catégorie A auront droit à un vote par action détenue lors de toutes les assemblées d'actionnaires, sauf celles auxquelles seuls les détenteurs d'une catégorie particulière d'actions autre que la catégorie A ont le droit de vote; ils seront informés de toutes les assemblées d'actionnaires de la société.
- b) Les détenteurs d'actions ordinaires de catégorie A auront le droit de recevoir les biens restants de la société à sa dissolution.
- c) Les détenteurs d'actions ordinaires de catégorie A auront le droit de recevoir un dividende non fixé et non cumulatif, à la discrétion entière et absolue des administrateurs.

RESTRICTIONS SUR LE TRANSFERT DES ACTIONS

Aucune action du capital-actions de la société ne peut être transférée ou assignée sans le consentement :

- a) des administrateurs, attesté par une résolution du conseil d'administration;
- b) de la majorité des actionnaires, attesté par une résolution de l'assemblée des actionnaires.

Toutefois, ce consentement peut être donné après que le transfert ou l'assignation aura été inscrit dans les livres de la société, auquel cas celui-ci sera valide et prendra effet rétroactivement à la date de cette inscription.

AUTRES CLAUSES

1. POUVOIR D'EMPRUNT

Dans la mesure où le permet la *Loi sur les Compagnies par actions* du Québec, les administrateurs de la société peuvent, sans l'autorisation des actionnaires :

- (a) contracter des emprunts, compte tenu du crédit de la société;
- (b) émettre, réémettre, vendre ou donner en gage les titres de créance de la société;
- (c) grever d'une sûreté, notamment par hypothèque, ou donner en gage tout ou partie des biens, présents ou futurs, de la société afin de garantir ses obligations.

Aucune disposition des présentes ne limite l'emprunt de fonds par la société au moyen de lettres de change ou de billets à ordre établis, tirés, acceptés ou endossés par la société ou en son nom.

2. AUTRES

La propriété véritable, directe ou indirecte, des titres de la société, autres que les titres de créances non convertibles, ne dépasse pas 50 personnes, à l'exception de celles qui sont ou ont été salariées de la société ou des sociétés du même groupe, chaque personne étant comptée comme un propriétaire véritable à moins qu'elle soit créée ou qu'elle serve uniquement pour acquérir ou détenir des titres de la société, auquel cas chaque propriétaire véritable ou chaque bénéficiaire de la personne, selon le cas, est compté comme un propriétaire véritable.

Dans la mesure où le permet la *Loi sur les Compagnies par actions* du Québec peut acheter ou acquérir d'une autre manière les actions qu'elle émet.

La société greève une charge sur les actions inscrites au nom d'un actionnaire débiteur de la société ou de son ayant cause; cette charge sera opposable conformément aux statuts de la société ou autrement.

Dans la mesure où le permettent les statuts de la société et la *Loi sur les Compagnies par actions* du Québec, le nombre de votes auquel le détenteur d'une fraction d'action a droit est égal à un multiplié par la fraction d'action en question; le détenteur d'une fraction d'action a le droit d'être avisé de toutes les assemblées d'actionnaires de la société.

